



Ateliers du PAS - Guide des débats

3# La transition énergétique et la préservation de la biodiversité et des paysages

Le SCoT de 2013	Vous-vous êtes fixés comme objectif	Les objectifs cadres (nationaux et régionaux)	Vous avez exprimé	Le diagnostic à mis en lumière	Des propositions d'objectifs ont été formulées	Ce qui reste à arbitrer/préciser
Ce que disait le SCoT de 2013	Les objectifs inscrits dans la délibération de révision	SRADDET, Code de l'urbanisme, lois	Expressions issues du CS, des ateliers, des rencontres EPCI...	Les points clés et enjeux du diagnostic sur le sujet	Ce que nous avons restitué sous forme de pré-orientation	Les points à aborder pour enrichir la rédaction du PAS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Économiser les ressources naturelles : veiller à la bonne qualité de l'eau, garantir durablement l'approvisionnement en eau potable en sécurisant et mutualisant l'accès à l'eau potable, ainsi que l'approvisionnement en ressources minérales du sous-sol. ➤ Devenir un territoire moins vulnérable à la crise énergétique et aux effets du changement climatique. ➤ Réduire la dépendance énergétique du territoire en diversifiant les sources d'énergie. ➤ Réduire les consommations d'énergie et s'adapter au changement climatique. ➤ Développer les énergies renouvelables : biomasse à partir de la ressource forestière, énergie éolienne dans le respect des paysages, énergie solaire sur les bâtiments et les sites artificialisés. 	<p>Permettre la transition énergétique à l'échelle du territoire du SCoT en favorisant la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables, en tenant compte des objectifs des Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET) en cours d'élaboration</p>	<p>Le SRADDET fixe comme objectifs</p> <p>Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ C° énergétiques : - 50% ➤ P° EnR&R X 3,2 <p>Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 40% des C° d'énergie par EnR&R 2030 ➤ 100 % en 2050 <p>Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface en bio X 3 d'ici 2030 ➤ 50 % des produits locaux dans cantines ➤ Prairies maintien et valorisation prio. <p>Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts.</p>	<p>La nécessité de revoir notre approche du développement territorial sous le prisme de la préservation du patrimoine environnemental et des ressources ainsi que de la réduction des consommations énergétiques et le développement des EnR&R.</p> <p>Mettre en commun les ressources, trouver des synergies.</p> <p>Les difficultés à trouver un équilibre entre développement des EnR&R et préservation des patrimoines (naturels, paysagers, bâti)</p> <p>Un besoin de souplesse dans l'application des principes et futures orientations du SCoT en matière environnementale, vers une approche différenciée selon les projets et les territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une vulnérabilité et une dépendance énergétiques fortes, mais une production croissante d'EnR&R. ➤ Un rythme de baisse des consommations d'énergie insuffisant au regard des objectifs nationaux et régionaux ➤ Un recours aux énergies renouvelables marginal, notamment en comparaison avec d'autres territoires régionaux. ➤ Un potentiel d'EnR&R est sous-exploité malgré de nombreux gisements (méthanisation, géothermie, solaire, etc.). ➤ Pour atteindre l'objectif fixé par la région Grand Est de 40 % d'EnR&R dans la consommation d'énergie finale en 2030, une mobilisation massive de l'ensemble des énergies disponibles est nécessaire. ➤ Un équilibre entre préservation des milieux naturels et exploitation des ressources qui n'a pas été trouvé. Avec une exploitation des ressources naturelles encore importante dans des réservoirs de biodiversité, notamment gravières et de sablières exploitant les alluvions, matériaux indispensables au développement du territoire mais qui perturbent les dynamiques hydrologiques des cours d'eau. 	<p>Construire un territoire sobre en énergie pour réduire l'emprunte environnementale et gagner en autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire les consommations énergétiques dans les domaines de l'habitat et des transports ➤ Développer le mix énergétique <p>Favoriser les coopérations en matière énergétique, alimentaire, de gestion des risques et de mobilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur le potentiel en EnR&R de chaque territoire au service de tous <p>Des ressources à gérer plus durablement pour garantir les besoins des générations futures et limiter les concurrences</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter les efforts de réduction de la consommation foncière à - 50% à l'horizon 2030 ➤ Préserver et sécuriser les ressources en eau ➤ Gérer durablement les ressources du sous-sol & de la forêt ➤ Faciliter l'émergence des filières alimentaires de proximité 	<p>La stratégie territoriale de développement des EnR&R</p> <p>Le territoire peine à atteindre ses objectifs en termes de production d'EnR&R, pensez-vous qu'il faille aller plus loin que les objectifs régionaux ?</p> <p>Pour atteindre les objectifs minima fixés, le développement des EnR&R doit s'accélérer, le SCoT doit donc anticiper et organiser ce déploiement. Selon vous quelle stratégie territorialisée vis-à-vis du déploiement des EnR&R :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les secteurs privilégiés du déploiement et les secteurs où ce déploiement devra s'effectuer selon des critères plus stricte (car enjeux patrimoniaux, paysagers, environnementaux). ➤ Avant tout fixer les espaces à sanctuariser qui n'ont pas vocation à accueillir d'EnR&R? Sur quels critères ? <p>La question de l'équilibre entre exploitation des ressources et préservation du fonctionnement écologique et du cadre de vie</p> <p>L'augmentation des besoins en matériaux de construction accentue la pression sur les milieux naturels, notamment sur les gravières situées en zones alluviales, dans les forêts ou les friches des plateaux calcaires. Cette exploitation représente un enjeu économique et d'autonomie important pour le territoire.</p> <p>Comment le SCoT doit se positionner à ce sujet, sachant que le Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration devra être pris en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rester sur les orientations actuelles du SCoT à savoir, interdire l'exploitation dans certains réservoirs de biodiversité protégés et espaces agricoles en AOC et ouverture ailleurs avec recommandation ? ➤ Renforcer les objectifs concernant la remise en état des sites ?



Ateliers du PAS - Guide des débats

3# La transition énergétique et la préservation de la biodiversité et des paysages

Le SCoT de 2013	Vous-vous êtes fixés comme objectif	Les objectifs cadres (nationaux et régionaux)	Vous avez exprimé	Le diagnostic à mis en lumière	Des propositions d'objectifs ont été formulées	Ce qui reste à arbitrer/préciser
Ce que disait le SCoT de 2013	Les objectifs inscrits dans la délibération de révision	SRADDET, Code de l'urbanisme, lois	Expressions issues du CS, des ateliers, des rencontres EPCI...	Les points clés et enjeux du diagnostic sur le sujet	Ce que nous avons restitué sous forme de pré-orientation	Les points à aborder pour enrichir la rédaction du PAS
<p>Garantir les grands équilibres spatiaux par la Multipôle verte</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser le capital nature avec son armature verte ➤ Favoriser l'équilibre agricole et sylvicole ➤ Assurer le bon fonctionnement écologique des milieux naturels ➤ Mettre en œuvre des démarches de projet sur cette armature verte afin de lui garantir une lisibilité et une pérennité en développant la préservation, la valorisation et la gestion en concertation avec les acteurs concernés ➤ Mieux articuler les espaces naturels, agricoles et forestiers avec les espaces urbanisés et les secteurs de développement au sein d'un territoire sous pression urbaine appelé Système Vert Urbain (SVU) en développant une stratégie différenciée en fonction de la pression urbaine 	<p>Adapter l'armature des continuités écologiques au regard du changement de périmètre du volet trames verte et bleue du SRADDET Grand Est s'il est approuvé, voire des études plus précises menées dans le cadre des PLUi en cours d'élaboration sur le territoire du SCOT.</p>	<p>Le SRADDET fixe comme objectifs</p> <p>Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien des zones humides et des prairies permanentes ➤ Redonner de l'espace aux cours d'eau <p>Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 % des continuités éco. à restaurer par an ➤ 100 % des aménagements en cohérence avec TVB <p>Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prélèvement en eau -20% ➤ Objectif qualité 91% rivière et 100 % nappes en bon état 	<p>Les acquis de 2013 à préserver en matière de protection de la biodiversité, des solutions à trouver pour une meilleure prise en compte de la nature ordinaire.</p> <p>Des efforts à mener pour une meilleure compréhension des bénéfices d'une plus grande prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme</p> <p>Un besoin de souplesse dans l'application des principes et futures orientations du SCoT en matière environnementale, vers une approche différenciée selon les projets et les territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des écosystèmes globalement détériorés par les activités humaines et le changement climatique, (vitesse actuelle de disparition des espèces est environ 1 000 fois plus rapide que la normale). ➤ Une biodiversité porteuse de services pour le territoire, régulatrice du climat, productrice, culturel... ➤ Une fragmentation des habitats naturels qui constitue l'une des principales menaces pour la fonctionnalité des milieux naturels En particulier dans la vallée de la Moselle densément urbanisée et industrialisée qui limitent les connexions écologiques entre l'Est et l'Ouest du Sud54 ➤ L'aménagement des cours d'eau et la disparition des zones humides qui ont des incidences sur la chimie des eaux, la biologie et le fonctionnement écologique ➤ La connaissance et prise en compte insuffisante de la nature « ordinaire ». Si les espaces naturels protégés réglementairement représentent une proportion relativement importante du territoire (X% d'espaces protégés), certaines zones humides et certains espaces thermophiles ou mieux ouverts prairies, vergers etc...) ne font pas encore l'objet de protections particulières et sont souvent mal connues. 	<p>Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique en s'appuyant sur l'armature environnementale et paysagère</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les habitats naturels et leurs services écosystémiques indispensables à la vie biologique (humaine, animale et végétale) ➤ Restaurer les habitats endommagés et créer de nouveaux espaces favorables à la biodiversité (en milieu urbain et en milieu rural). ➤ Préserver et valoriser les paysages comme un bien commun, support de la biodiversité et de l'identité du territoire ➤ Protéger les espaces forestiers et agricoles, leviers majeurs d'atténuation du réchauffement climatique et de la transition agroécologique 	<p>La restauration des corridors écologiques dégradés</p> <p>La trame verte et bleue (TVB) définie en 2013 a été retranscrite dans les documents d'urbanisme locaux. Elle identifie essentiellement les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à protéger ou dans lesquels les conditions d'aménagement doivent réduire ou compenser leurs incidences.</p> <p>Le futur SCoT devra aller plus loin sous l'impulsion des objectifs nationaux et régionaux en restaurant des continuités écologiques dégradés. Le SRADDET fixe ainsi comme objectif de préserver et conquérir 3 % des continuités écologiques par an et que 100% des aménagements soit cohérents avec la TVB.</p> <p>Comment le SCoT doit-il retranscrire ces objectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier des espaces à forts enjeux de restauration où doivent s'orienter les efforts (dans la continuité de la Multipôle verte définie dans le SCoT de 2013) : par ex : sillon mosellan et vallée de la Meurthe où les ruptures de corridors sont + nombreuses ; ➤ Fixer un objectif global à l'ensemble des territoires que ces derniers définissent localement en orientant vers des espaces à enjeux pour le territoire (nature ordinaires, franges urbaines, corridors écologiques en zone urbaine ect...).



Ateliers du PAS - Guide des débats

3# La transition énergétique et la préservation de la biodiversité et des paysages

Points abordés	Ce qui fait consensus	Ce qui fait encore débat
<p>La stratégie territoriale de développement des EnR&R</p>	<p><u>Prioriser le levier de la réduction des consommations énergétiques.</u> En organisant un territoire plus sobre dans son développement, fondé sur un modèle d'aménagement moins consommateur en énergie (organisation autour de l'armature, sobriété foncière, priorisation du renouvellement urbain et la réutilisation des friches, rénovation thermique des bâtiments etc...) .</p> <p><u>Une mauvaise connaissance du potentiel de développement du territoire et des objectifs nationaux et régionaux de développement qui interrogent.</u> En particulier sur les capacités réelles du territoire à y répondre et le bilan global de certaines technologies (éolien et méthanisation notamment).</p> <p><u>Préserver/Sanctuariser certains espaces du développement des EnR&R.</u> Dans la continuité du SCoT de 2013, notamment en reprenant le concept de réservoir de biodiversité d'intérêt SCoT qui pourrait être redéfini.</p> <p><u>Orienter le développement des EnR&R sur les espaces bâtis et « délaissés ».</u> Pour le photovoltaïque sur l'existant : toitures des bâtiments tertiaires, industriels et commerciaux, espaces de stationnement, bâti résidentiel là où cela est possible, friches et autres délaissés (espaces dépourvus d'usage officiel, des lieux transitoires tel que les bordures de grandes d'infrastructures routières etc..), anciennes carrières/gravières.</p> <p>Ne pas négliger le potentiel lié à l'eau (micro centrales hydroélectriques) qui représente un vrai potentiel de diversification du mix énergétique.</p> <p>Point de vigilance à avoir sur la question de la méthanisation : attention à la perte de terres nourricière.</p> <p><u>Possibilité d'avoir des principes et objectifs différenciés selon les territoires.</u> En fonction des caractéristiques et potentiels propres à chacun, des stratégies locales en matière de déploiement des EnR&R en particulier lorsque les territoires sont en avances (ex : Vezouze en Piémont).</p>	<p>Le bilan global de certaines EnR&R, notamment l'éolien et la méthanisation et les effets induits en termes de trafic, d'état sanitaire des eaux, d'emploi de matériaux et de travaux de génie civile pour les mettre en œuvre...</p> <p>La redéfinition des réservoirs SCoT, notamment l'intégration ou non des terres agricoles dans les espaces exclus du développement des EnR&R.</p>
<p>La question de l'équilibre entre exploitation des ressources et préservation du fonctionnement écologique et du cadre de vie</p>	<p>Les équilibres trouvés dans le SCoT de 2013 doivent être maintenu.</p> <p>Point de vigilance par rapport au futur Schéma Régional des Carrière qui pourrait remettre en cause cet équilibre (car le SCoT doit le prendre en compte).</p>	
<p>La restauration des corridors écologiques dégradés</p>	<p>Les objectifs doivent être repris à l'échelle du SCoT et chaque EPCI doit les décliner.</p>	

